

# Rmn-GP : télétravail, la crise sanitaire n'est pas une raison pour tout accepter

## Section SUD Culture de la Rmn-GP

Avec cette deuxième flambée épidémique de Covid-19, nous traversons actuellement une situation dont la gravité s'annonce pire qu'au printemps dernier.

C'est la raison pour laquelle tout doit être fait pour préserver la santé et la sécurité des personnels.

A la Rmn-GP, lors du CSE du 30 octobre dernier, la direction s'est engagée auprès des représentants du personnel à placer en télétravail la grande majorité des salarié.es dont l'activité le permet, conformément aux dispositifs prévus par le gouvernement.

Pour les personnels postés face public, les musées étant fermés, elle s'est engagée à prendre en charge les salaires à hauteur de 100%. Concernant les activités maintenues, les horaires sont aménagés pour réduire le présentiel à son strict minimum, en fonction de ce qui a été identifié comme nécessaire par la direction.

Si nous sommes satisfait.es de ces points cruciaux, nous sommes plus réservé.es sur la pertinence de maintenir des activités qui ne nous paraissent pas toujours essentielles, comme les inventaires sur les sites de Versailles, Fontainebleau, Orsay et de l'Orangerie. Même si au cours de la CSSCT du 6 novembre dernier, la direction s'est engagée à les organiser sur la base du « volontariat ».

Par ailleurs, alors qu'un bilan sur le télétravail n'a toujours pas été présenté au CSE, bien que la situation soit exceptionnelle, nous craignons que celui-ci ne se fasse pas toujours dans des conditions optimales, sachant les risques

que ce mode d'organisation fait courir sur la santé des personnels quand il n'entre pas dans un cadre bien défini, surtout si les moyens nécessaires n'ont pas été déployés.

Pour la section SUD Culture Rmn-GP :

- Les horaires de travail doivent être respectés. Les salarié.e.s ne sont pas tenu.es de répondre au téléphone ou consulter leur messagerie en dehors de ceux-ci ;
- La charge de travail ne doit pas dépasser la charge de travail habituelle ;
- S'occuper d'un enfant n'est pas compatible avec le télétravail, pourtant certain.es y sont contraint.es. Même lorsqu'elles/ils sont éligibles au télétravail, nous demandons qu'il y ait une prise en charge du salaire sans obligation de télétravailler ;
- Les moyens matériels doivent être mis à disposition et les postes de travail aménagés de façon ergonomique. Les salarié.es sont très inégaux quant à leurs conditions de télétravail.

Les représentants du personnel SUD Culture de la Rmn-GP se tiennent disponibles pour faire respecter vos droits et faire aboutir vos demandes individuelles et collectives.

Paris, le 12 novembre 2020

